

plus avantageuses dans les régions du pays ayant une croissance économique plus rapide. Ainsi, une croissance plus rapide et soutenue et une plus grande participation au développement économique national dépendront de l'offre d'emplois plus productifs et plus rémunérateurs dans ces régions.

Ontario, Alberta et Colombie-Britannique.—Tout en présentant des caractéristiques économiques nettement différentes, ces trois provinces se maintiennent constamment, depuis quelques dizaines d'années, au sommet, ou près du sommet, de la liste des régions du point de vue du revenu personnel par habitant. En Ontario et en Alberta, le degré d'utilisation de la main-d'œuvre dépasse la moyenne, grâce à une bonne structure d'âge de la population, à des taux élevés de participation à la main-d'œuvre et à de faibles taux de chômage. Du point de vue de ces facteurs, la Colombie-Britannique est dans une situation moins avantageuse, mais elle compense ces désavantages par un taux exceptionnellement élevé de revenu gagné par personne employée, environ 19 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Dans chacune de ces trois provinces, le niveau d'instruction de la main-d'œuvre est élevé et les investissements aux fins de l'enseignement très considérables. Dans l'ensemble, les taux de nouveaux investissements ont dépassé sensiblement la moyenne. Du point de vue d'autres facteurs dont le Conseil n'a pu déterminer statistiquement l'importance, comme la somme des ressources naturelles, la grandeur des entreprises, l'impulsion donnée par les concentrations urbaines, la situation géographique et le degré d'utilisation des progrès de la technologie, ces régions sont relativement plus favorisées que la plupart des autres. Grâce à tous ces facteurs qui leur ont permis des progrès rapides dans les domaines de l'emploi, de la population et du revenu, ces régions ont été manifestement d'un grand apport à la croissance de l'économie nationale. D'autre part, elles ont connu, avec plus d'acuité encore que les autres, les problèmes posés par une forte augmentation de concentration de la population et de l'activité économique. Ces problèmes comprennent en particulier la congestion des villes, la meilleure utilisation possible des terrains et l'établissement des services et autres installations nécessaires à une rapide expansion des régions urbaines. La solution à ces problèmes demandera des investissements de capitaux considérables et des changements profonds et complexes dans le cadre institutionnel, qui devra s'adapter aux nouveaux besoins.

Le Conseil estime que les efforts en vue de favoriser un meilleur équilibre interrégional de la croissance économique devraient viser à accélérer l'augmentation du revenu dans les régions en retard sur les autres, sans toutefois ralentir le développement de celles où les progrès sont rapides. De cette façon, on parviendra à stimuler la croissance économique de l'économie nationale au profit de toutes les régions. Pour en arriver à ce résultat, ajoute le Conseil, il faudra que les politiques de développement régional soient orientées vers deux objectifs primordiaux; l'augmentation des occasions d'emploi très productifs et l'accélération de programmes de nature à contribuer le plus possible à l'accroissement de la productivité générale de la région. Le Conseil propose à ce sujet d'appliquer les principes directeurs suivants:

- (1) Éviter, autant que possible, les subventions aux seules fins de créer une activité temporaire ou de soutenir indéfiniment des industries peu productives ou des professions en voie de disparition;
- (2) Encourager la formation d'agglomérations efficaces d'activité (pôles de croissance) dans les diverses régions afin d'assurer de plus grandes économies d'échelle, des marchés plus étendus et de meilleurs réservoirs de talents, et d'éviter les éparpillements et la dispersion inéconomes de l'activité;